Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230710-D2023-198-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/07/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 10 JUILLET 2023

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET REVITALISATION

Projet Alimentaire Territorial : Avis sur le diagnostic territorial

N°BC2023-198

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**15**
Nombre de pouvoirs	**1**
Votants	**16**
Secrétaire de séance : Madame Christelle MINARD	

L'an 2023, le 10 juillet à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 04 juillet 2023, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT LUBIN DES JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY)

Étaient excusés :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Talal ABDELKADER (DREUX), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Pierre SANIER (BU), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,
Un projet alimentaire territorial est la mise en place, à l'échelle d'un territoire, d'une gouvernance partagée entre les acteurs de la filière alimentaire, les élus et les consommateurs, afin d'appréhender de

manière globale et systémique l'alimentation. A partir d'un diagnostic, l'ensemble des acteurs du territoire coconstruisent des actions répondant aux enjeux du développement durable en intégrant les volets environnementaux, sociaux et économiques.
Le projet alimentaire territorial couvrira l'ensemble du territoire de l'Agglo du Pays de Dreux, à savoir 81 communes. Par ailleurs, au regard des enjeux identifiés en matière de développement de circuits alimentaires locaux, il s'inscrira dans un cadre plus large que le périmètre intercommunal et appréhendera les potentiels et complémentarités en termes de productions et débouchés, avec les territoires voisins et l'échelon infra-départemental.
Pour mettre en œuvre ce projet, l'Agglo du Pays de Dreux a fait appel à un bureau d'études spécialisé, la société AUXILIA, dont le marché n°2022-06 a été notifié le 15 juin 2022.
Son rôle est de fournir une première vision d'ensemble du système alimentaire territorial, d'accompagner et conseiller la collectivité et plus largement le comité de pilotage dans la réalisation du diagnostic et de préparer la mise en œuvre des préconisations issues dudit diagnostic, sur une période de 18 mois.
Le marché se compose d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle. La tranche ferme est découpée en trois phases : la définition de la gouvernance et de l'organisation du projet, l'élaboration du diagnostic et des enjeux et la rédaction du plan d'actions et d'évaluation du projet.
Le bureau d'études AUXILIA vient d'achever la phase de diagnostic sur la base d'une série d'analyses documentaires, d'enquêtes, d'entretiens individuels et collectifs, d'ateliers et forums avec les partenaires, les habitants, les élus et les producteurs du territoire.
Le diagnostic a pour objectif d'améliorer et de synthétiser la connaissance de la collectivité sur l'ensemble des champs du projet alimentaire territorial. Il doit apporter une précision suffisante pour caractériser le territoire, comprendre les enjeux et identifier les leviers d'actions à mobiliser.
Le diagnostic alimentaire du territoire a permis de faire émerger 8 principaux enjeux pour le territoire :

1. soutenir l'emploi agricole et préserver les exploitations,
2. renforcer la durabilité des exploitations et leur viabilité,
3. accompagner les outils de transformation (légumeries, fromagerie, conserverie, surgélation),
4. approvisionner durablement et localement la restauration collective,
5. renforcer le maillage territorial de distribution des productions locales,
6. soutenir et développer les dispositifs d'accessibilité à l'alimentation,
7. accompagner les changements de comportements alimentaires,
8. développer l'agrotourisme.

VU la décision n°D2022-066 actant la conclusion du marché n°2022-06 relatif à une mission d'assistance à l'élaboration du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : EMET un avis sur le diagnostic territorial et ses enjeux, dont la synthèse est présentée en annexe ;
ARTICLE 2 : EMET un avis favorable au lancement de la phase 3 de l'étude, à savoir la rédaction du plan d'actions et d'évaluation du projet.
Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 18 juillet 2023

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 18 juillet 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

Gérard SOURISSEAU
Président

Christelle MINARD
Secrétaire de séance